

FICHE D'ECART

Fiche n° 1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : CARRIERES DE LA PEJADE site inspecté : FAYENCE

Date de l'inspection: 17/06/2014

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

ABSENCE D'ASPERSEURS SUR LES ZONES DE STOCKAGES


des coupures 4/6 et 6/14, précédemment stockés sur le concave Nord au pied de l'installation fixe, concave équipée d'aspersion humectants de la voie et la zone de stockage ont été et/ou déplacés en faveur du stockage de notre site.

Dans la mesure de notre peu de surface disponible pour le stockage seule la zone près des blocs de taille (comme n°1 au sud) était susceptible de recevoir nos blocs 4/6 et 6/14. Compte tenu de notre faible réaction en eau l'aut jette suffisante de la compresse envisagée mentalement sur la consommation d'eau et de la non présence de fine dans les coupures 4/6 et 6/14 nous pensons n'en recevoir l'attention dans quelques semaines.

Écart aux dispositions de : Article 20.I de l'AP du 23/01/2014 (septembre 2014.)
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

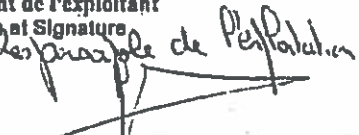
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Adrien Stéphane Responsable de Production
DE LA PEJADE



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non

Proposition de mise en demeure Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection

L'inspection le : 21/07/2014.

Fiche soldée le : 16/12/17

FICHE D'ECART

Fiche n° 2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : CARRIERES DE LA PEJADE site inspecté : FAYENCE Date de l'inspection: 17/06/2014

Constat de l'inspecteur :

ABSENCE DE DISPOSITIFS DE CAPOTAGE OU DE CONFINEMENT SUR LES CRIBLES

La Commande des banches des deux cribles est en attente de livraison.


La livraison était initiée au 15/06/2014 mais a pu du retard.

Des réception ces dernières seront immédiatement faites. délai fin Juin 2014.

Ecart aux dispositions de : Article 20.II de l'AP du 23/01/2014
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

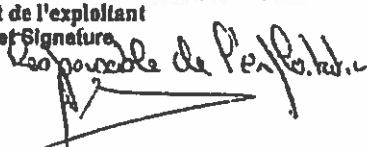
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Stéphane Alderigi Responsable de Production de LA PESADE



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs détails d'application)

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non

Proposition de mise en demeure Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection.

L'inspection le : 21/07/2014.

Fiche soldée le : 26/12/17

FICHE D'ECART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : CARRIERES DE LA PEJADE site inspecté : FAYENCE

Date de l'inspection: 17/06/2014

INSPECTION	<p>Constat de l'inspecteur :</p> <p>ABSENCE D'INDICATION SUR LE LIQUIDE CONTENU DANS LA CUVE DE GNR</p> <p>Un panneau est commandé immédiatement par lequel apparaît : - le pictogramme de liquide inflammable - la dénomination date " G.N.R "</p> <p>Levraiser et montage prouve fin juillet 2014.</p>
	<p>Ecart aux dispositions de : Article 28.4 de l'AP du 23/01/2014 (Indiquer le référentiel réglementaire opposable)</p>

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Stéphane Adrien, Responsable de l'exploitation de La Pejade.



EXPLOITANT	<p>Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)</p>

DREAL	Suites susceptibles d'être données	
	Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
	Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Commentaires :	A vérifier lors de la prochaine inspection	
L'inspection le :	21/07/2014	
Fiche soldée le :	14/12/14	

